

déversements accidentels de pétrole, les politiques d'importation et d'exportation, et la sécurité des approvisionnements. (Le gouvernement canadien s'est vivement opposé à ce qu'on emprunte ses eaux côtières pour le transport du pétrole brut destiné aux raffineries américaines.) Au sein de l'OCDE, de l'OTAN et d'institutions spécialisées comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, les consultations ont porté sur toute une gamme de sujets, y compris nos ventes sur le marché international de systèmes de réacteurs ainsi que de l'équipement et du matériel nucléaires (sous contrôle, afin de respecter les engagements pris par le Canada dans le cadre du Traité de non prolifération des armes nucléaires).

L'exploitation rationnelle de nos ressources est d'une importance primordiale aux yeux du gouvernement et elle a engendré l'élaboration de nouvelles politiques dans certains domaines. Ces politiques ont eu des répercussions considérables sur nos relations internationales, dont le Ministère a dû tenir compte dans la conduite de notre politique étrangère. Dans le cadre d'un certain nombre d'organisations internationales, y compris les Nations Unies, les représentants canadiens ont participé à l'étude internationale de politiques et de pratiques nouvelles, destinées tant à conserver les ressources non renouvelables qu'à contrôler raisonnablement leur exploitation et à assurer un revenu adéquat aux pays où ces ressources se trouvent. Dans certains cas, cela a conduit à une coopération accrue avec d'autres producteurs en vue de stabiliser les marchés et de les rendre plus lucratifs et accessibles. Dans d'autres cas, les consommateurs et les producteurs ont été amenés à rechercher un certain équilibre entre l'offre et la demande, ainsi qu'une réglementation appropriée en matière d'environnement et d'exploitation à long terme. La communauté internationale prête une attention sans cesse grandissante non seulement au commerce des ressources ou aux conditions économiques et politiques régissant leur exploitation, mais aussi aux répercussions politiques et sociales. La politique étrangère du Canada autant que sa politique d'exploitation des ressources naturelles sont donc fondées sur des considérations de ce genre, et celles-ci se retrouvent dans nos relations extérieures.

Importance des politiques commerciales

Le Canada se place au quatrième rang des grandes entités commerçantes du monde (après les États-Unis, la CEE et le Japon). Il n'est donc pas étonnant qu'en 1972, comme par les années précédentes, bon nombre des préoccupations économiques du Ministère et des missions canadiennes à l'étranger se soient rapportées directement aux questions « commerciales », y compris les efforts multilatéraux pour supprimer les obstacles au commerce ou encore les démarches bilatérales pour obtenir des conditions d'accès plus favorables aux produits canadiens. On s'est également davantage soucié de formuler des politiques à long terme susceptibles de répondre aux besoins changeants de l'économie canadienne dans une sphère de plus en plus compétitive, notamment l'élaboration d'une dimension extérieure pour le développement industriel du Canada au cours des années soixante-dix et quatre-vingt. Diverses politiques à l'étude sur des sujets tels que le besoin d'élargir le secteur de la transformation des richesses naturelles destinées à l'exportation, exercent une profonde influence sur nos rapports avec d'autres pays. Le succès que nous escomptons de la mise en œuvre de ces politiques peut dépendre en grande partie de notre compréhension du milieu étranger où elles seront appliquées. De concert avec d'autres ministères liés à l'économie, celui des Affaires extérieures a participé à ces études.

Dans ce cadre, on a redoublé d'effort sur le plan multilatéral en 1972. A l'instar des États-Unis, de la CEE et du Japon, le Canada a vite manifesté son intention au début de l'année de se joindre aux négociations multilatérales concernant le commerce et les tarifs douaniers qui devaient s'engager en 1973, et il a activement participé au travail préparatoire du GATT. Comme on s'attend à ce que cette série de négociations comporte l'abolition ou la réduction d'entraves non tarifaires au commerce, autant que des tarifs douaniers, elle pourrait fort bien être la plus importante qui se soit déroulée jusqu'ici. Ces préparatifs ont eu lieu au cours d'une période d'instabilité monétaire et d'érosion progressive, en 1972, de la balance des paiements américaine. Nous nous sommes énergiquement associés aux efforts de la communauté inter-